

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

NUMÉRO 200-2016
NUMÉRO 208-2016
NUMÉRO 224-2-2016

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 6 septembre 2016**, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 200-2016

Règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de L'Assomption.

RÈGLEMENT 208-2016

Règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la Ville de L'Assomption.

RÈGLEMENT 224-2-2016

Règlement modifiant le règlement numéro 224-2015 et son amendement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

La Commission municipale du Québec a approuvé par résolution, les règlements numéros 200-2016, 208-2016 et 224-2-2016 de la Ville de L'Assomption.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 7 septembre et publié le 13 septembre 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville